

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04/04/2022

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2022 – 21 : Acquisition et implantation de défibrillateur sur la commune

L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 29 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUIHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation sur les défibrillateurs a évolué et impose ce type d'appareil dans les Etablissements Recevant du Public.

Jean Patrick OUGIER rapporte le travail de la commission qui propose de couvrir la commune de la manière suivante :

- 1 appareil à l'auberge
- 1 appareil au traversant
- 1 appareil à la mairie
- 1 appareil à l'école
- 1 appareil à l'église
- 1 appareil à Puy le Bas (mur arrière de la Chapelle)
- 1 appareil à la maison médicale (celui de la station-service sera transféré à la maison médicale)

Sur tous les sites les défibrillateurs seront en extérieur à disposition du public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de 6 défibrillateurs
- **APPROUVE** les implantations proposées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès du Département, de l'Etat, de la Région et de la Communauté de communes de l'Oisans
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU